

## **Avis n° 2021.0065/AC/SEESP du 9 septembre 2021 du collège de la Haute Autorité de santé relatif au projet de modification du décret du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la crise sanitaire**

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 9 septembre 2021,

Vu les articles L. 161-37 et suivants du code de la sécurité sociale ;

Vu l'article L. 3111-1 du code de la santé publique ;

Vu le projet de modification du décret du 1<sup>er</sup> juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la crise sanitaire

Vu la saisine du Directeur général de la santé en date du 8 septembre 2021

ADOPTE L'AVIS SUIVANT :

### **1. Contexte et objet de la saisine**

La DGS envisage de conditionner l'attribution du passe sanitaire aux personnes vaccinées par un vaccin ayant obtenu le label EUL (emergency use listing) de l'OMS à l'administration d'une dose d'ARNm (DGS urgent à paraître avec l'accord du COSV). Ceci nécessite une modification du décret du 1<sup>er</sup> juin 2021 sur le passe sanitaire, ce schéma n'ayant pas été prévu dans la version initiale du décret du 1<sup>er</sup> juin 2021.

En conséquence, la HAS a été saisie par le Directeur Général de la Santé le 8 septembre 2021.

### **2. Position de la HAS concernant le projet de modification du décret du 1<sup>er</sup> juin 2021**

La HAS ne dispose pas à ce jour, de données suffisantes pour pouvoir se prononcer favorablement sur l'introduction d'un schéma vaccinal incluant un vaccin ayant obtenu le label EUL de l'OMS complété par une dose de vaccin à ARNm, dans le projet de décret modifiant le décret initial du 1<sup>er</sup> juin 2021.

Cet avis pourra être revu dès lors que les données relatives à ces vaccins auront été évaluées par l'EMA ou mises à disposition de la HAS qui pourra procéder à leur analyse et établir la place de ces vaccins dans la stratégie vaccinale de lutte contre la Covid-19.

Le présent avis sera publié au Bulletin officiel de la Haute Autorité de santé.

Fait le 9 septembre 2021.

Pour le collège :  
*La présidente,*  
Pr Dominique LE GULUDEC  
*Signé*